



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



20 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt août deux-mille-dix-huit (20 août 2018) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

| | |
|-----|--------------------------------|
| MME | La conseillère Louise Gaudreau |
| MM | Le conseiller Réjean Nantel |
| | Le conseiller Patrice Charette |
| | Le conseiller Gaétan Marier |
| | Le conseiller Yvan Guindon |
| | Le conseiller Michel Lefebvre |

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 185.08.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 20 AOÛT 2018**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 6 août 2018**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2018-06 pour l'acquisition d'équipement de déneigement : Autorisation;
 - 6.2. Appel d'offres sur invitation numéro 2018-07 pour la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Gare : Autorisation;
 - 6.3. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2018-03 : Approbation des comptes soumis;



- 6.4. Mandat à la Municipalité de Nominique – appel d’offres publics pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
- 7.1. Embauche au camp de jour;
- 7.2. Autorisation de dépôt d’une demande d’aide financière pour les services d’une ressource culturelle régionale pour le projet de La Route des Belles-Histoires dans le cadre du programme d’aide financière pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal du MAMOT et désignation de la MRC des Laurentides comme responsable du projet;
- 7.3. Appel de projets pour la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en milieu municipal 2018-2019;
- 7.4. Cautionnement de l’Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. dans le cadre du projet internet haute vitesse sur fibre optique;
- 7.5. Office municipal d’habitation – Approbation du budget révisé 2018;
- 7.6. Demande d’aide financière du Comptoir d’entraide de Labelle;
- 8. Travaux publics**
- 8.1. Contrat de déneigement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;
- 8.2. Permission de voirie - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;
- 8.3. Appropriation de fonds pour divers projets du Service des travaux publics;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 9.1. Entente avec la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord relative à l’aménagement de sentiers pédestres : Autorisation de signature;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 10.1. Entente relative à la recherche de circonstances et la cause d’incendie: Autorisation de signature;
- 10.2. Entente relative à la fourniture de services de protection incendie pour les premières interventions: Autorisation de signature;
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 14.1. Adoption du règlement numéro 2018-294 modifiant le plan d’urbanisme afin de permettre la relocalisation d’un CHSLD et d’un CLSC;
- 14.2. Adoption du règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l’application des règlements d’urbanisme;
- 14.3. Adoption du règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage;
- 14.4. Adoption du règlement numéro 2018-297 modifiant le règlement 2015-254 relatif au remplacement des puisards;
- 14.5. Adoption du règlement numéro 2018-298 modifiant le règlement 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards;
- 14.6. Dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 2016-269;
- 15. Comptes**
- 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**



Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

**5. RÉS. 186.08.2018 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018 ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 6 août 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 6 août 2018 soient approuvés tel que rédigés.

Adoptée

**6.1 RÉS. 187.08.2018 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2018-06
POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE
DÉNEIGEMENT: AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'équipement de déneigement pour le véhicule V-31.

Adoptée

**6.2 RÉS. 188.08.2018 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2018-07
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE
CHEMIN DE LA GARE : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Gare.

Adoptée

**6.3 RÉS. 189.08.2018 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO
2018-03 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accepter la demande de paiement numéro 2 de la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin inc. au montant total de 184 958,00 \$, moins la retenue contractuelle de 10%, soit 166 462,20 \$, plus les taxes, tel que recommandé par Isabelle Labrie, ingénieure, en date du 13 août 2018.

Que la dépense liée au présent contrat (sans la conduite d'aqueduc optionnelle) au montant de 162 412,20 \$, plus les taxes, soit prise à même le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2014-2018 et, si requis, à même le règlement d'emprunt numéro 2018-289.

Que la dépense liée à la conduite d'aqueduc optionnelle au montant de 4 050,00 \$, plus les taxes, soit prise à même l'excédent affecté à l'aqueduc.

Adoptée

6.4

**RÉS. 190.08.2018 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE –
APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CONTRÔLE
BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

CONSIDÉRANT le projet commun des municipalités de Lac-Saguay, L'Ascension, Labelle, La Minerve, Nominique et la Ville de Rivière-Rouge pour le contrôle biologique des insectes piqueurs dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un seul appel d'offres public pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres devra inclure un prix par municipalité et/ou ville, et ce, indépendamment de la décision des autres municipalités à participer ou non au projet;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle mandate le directeur général de la Municipalité de Nominique pour procéder aux différentes étapes d'appel d'offres public pour le contrôle biologique des insectes piqueurs dans les municipalités de Lac-Saguay, L'Ascension, Labelle, La Minerve, Nominique et la Ville de Rivière-Rouge.

L'octroi du contrat par la Municipalité de Labelle sera conditionnel au prix soumissionné ainsi qu'à l'acceptabilité du projet par les citoyens de Labelle.

Adoptée

7.1

RÉS. 191.08.2018 EMBAUCHE AU CAMP DE JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Mme Andrey-Ann Miron à titre d'animatrice au camp de jour conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2018, pour la période débutant le 21 juin 2018 et se terminant le 18 août 2018.

Adoptée



7.2. **RÉS. 192.08.2018**

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES D'UNE RESSOURCE CULTURELLE RÉGIONALE POUR LE PROJET DE LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL DU MAMOT ET DÉSIGNATION DE LA MRC DES LAURENTIDES COMME RESPONSABLE DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante-mille dollars (50 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le projet régional de la Route des Belles-Histoires est une initiative de Tourisme Laurentides avec la participation active des MRC de la région des Laurentides et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides contribue financièrement à la Route des Belles-Histoires pour un montant annuel de 9 536 \$, plus taxes, via son entente 2015-2020 avec Tourisme Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Belles-Histoires est une route touristique officielle du Québec qui permet de faire découvrir la région des Laurentides sous un nouvel angle et de mettre de l'avant les divers atouts culturels et touristiques autant régionaux que locaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de s'approprier la Route des Belles-Histoires dans une perspective notamment de forger une image distinctive régionale forte et originale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'une ressource régionale en culture au sein de la MRC des Laurentides pour le projet de la Route des Belles-Histoires permettra d'assurer le soutien requis pour assurer une coordination et une cohésion des diverses démarches requises et une certaine harmonisation des actions locales pour un rayonnement régional du projet;

CONSIDÉRANT QUE le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adhère au projet de mise en commun d'une ressource régionale en culture dans le cadre du projet régional de la Route des Belles-Histoires;

QUE le conseil municipal approuve le dépôt par la MRC des Laurentides d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ pour le partage d'une ressource culturelle pour ledit projet, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;



ET

QUE la MRC des Laurentides soit désignée comme responsable régional dudit projet.

Adoptée

7.3 **RÉS. 193.08.2018** **APPEL DE PROJETS POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL 2018-2019**

CONSIDÉRANT le Lac-à-l'épaule des élus de la MRC des Laurentides tenu le 30 mai 2018 à Val-David;

CONSIDÉRANT QUE l'un des sujets était celui de la mise en commun d'équipements et d'infrastructures sportives et de loisirs afin d'augmenter l'offre et la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une évaluation comptable objective et distincte des scénarios d'offres possibles pour le partage de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2018.06.7542, les membres du conseil de la MRC des Laurentides ont démontré leur intérêt quant à la réalisation d'une telle étude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite octroyer le mandat à la MRC des Laurentides qui entreprendra les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant aux partages des équipements, des infrastructures et des services municipaux;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise la MRC des Laurentides, par l'entremise de sa directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer et à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC des Laurentides, tout document requis au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme *Partage d'infrastructures sportives et de loisirs* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la municipalité autorise la MRC des Laurentides à procéder à une étude relative à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par un spécialiste externe et à effectuer, le cas échéant, un appel d'offres sur invitation.

Adoptée

7.4 **RÉS. 194.08.2018** **CAUTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA TÉLÉDISTRIBUTION & RADIO LA MINERVE INC. DANS LE CADRE DU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. (APTR La Minerve inc.) a présenté un projet prévoyant rendre disponible l'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de La Minerve et une partie de celui de la Municipalité de Labelle;



CONSIDÉRANT QUE le projet s'est vu confirmer des aides financières des gouvernements provincial et fédéral totalisant 4 003 964 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet des sommes de l'ordre de 1 282 674 \$ sont nécessaires pour assurer les liquidités dans l'attente des versements des subventions et du début de perception des revenus et que cette somme doit être empruntée;

CONSIDÉRANT la demande des créanciers, Investissement Québec et Caisse d'économie solidaire Desjardins à l'effet que les municipalités cautionnent 50 % du prêt, soit un montant de 641 337 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit desservir 70 % de sa clientèle à La Minerve et 30 % de celle-ci à Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité de Labelle jugent qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables que le projet se réalise;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés par le Code municipal et la Loi sur les compétences municipales.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer le projet de déploiement d'Internet haute vitesse présenté par L'APTR La Minerve inc.

D'accepter de cautionner L'APTR La Minerve inc. auprès d'Investissement Québec et Caisse d'économie solidaire Desjardins ou autres créanciers à raison de 30 % du montant demandé soit une somme globale de 192 401 \$ représentant la part de Labelle dans le projet.

D'accepter que la Municipalité garantisse le respect et le paiement de toutes les obligations de l'emprunteur envers les créanciers ci-après, en capital, intérêts et accessoires, et ce, jusqu'à concurrence de la somme de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT UN DOLLARS (192 401 \$), répartie au prorata des dettes dues à chacun des créanciers, savoir :

- a) Investissent Québec pour 521 000 \$;
- b) Caisse d'économie solidaire Desjardins pour 479 000 \$;
- c) Fiducie du Chantier de l'économie sociale pour 232 674 \$;
- d) Réseau d'investissement social du Québec pour 50 000 \$.

D'autoriser le maire ou son remplaçant et la directrice générale ou son remplaçant à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dont le projet de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Le tout conditionnellement à l'acceptation par L'APTR La Minerve inc. des conditions suivantes :

- Que deux représentants nommés par la Municipalité de Labelle (le maire et la directrice générale) siègent sur le conseil d'administration de L'APTR La Minerve inc. jusqu'à ce que le cautionnement de 192 401 \$ soit échu;



- Que L'APTR La Minerve inc. consente une hypothèque de second ou de troisième rang en faveur de la Municipalité de Labelle d'une valeur de 192 401 \$, grevant l'universalité de ses biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels. Laquelle hypothèque deviendra nulle lors de l'échéance de la caution. Cette exigence pourra être modifiée pour une hypothèque de troisième rang si des créanciers exigeaient des hypothèques de premier et de second rang.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec d'autoriser ledit cautionnement dans les meilleurs délais.

La présente résolution annule et remplace la résolution numéro 013.01.2018 à cet effet.

Adoptée

**7.5 RÉS. 195.08.2018 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – APPROBATION
DU BUDGET RÉVISÉ 2018**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Que la contribution municipale soit majorée à 3 590 \$ (trois-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix dollars), soit une augmentation de 600 \$ (six-cent dollars) par rapport au budget révisé approuvé en mars dernier. Ce montant sera payable en un seul versement en septembre 2018.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-520-00-963.

Adoptée

**7.6 RÉS. 196.08.2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMPTOIR
D'ENTRAIDE DE LABELLE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder une aide financière additionnelle de 350 \$ au Comptoir d'entraide de Labelle pour les aider dans leur projet d'agrandissement de leur remise.

Adoptée

**8.1 RÉS. 197.08.2018 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE
DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET
DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise le maire et la directrice générale à signer un nouveau contrat de service relatif au déneigement et déglçage des infrastructures routières avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de la rue du Pont et des chemins de la Gare, Augustin-Lauzon et de la Minerve, ainsi que d'une partie du boul. Curé-Labelle dans la Municipalité de Labelle (Dossier 8809-18-4967), selon les modalités suivantes :

Date du début : 22 octobre 2018

Date de fin : 14 avril 2019

Longueur pondérée : 13,195 km

Montant du marché proposé : **94 000 \$ / année**

Durée du contrat : 1 an

Renouvelable sur 2 autres années sans indexation pour un total de 3 ans.

Le prix global à forfait comprend :

- la fourniture des matériaux, taxes incluses (approvisionnement libre);
- la fourniture du site d'entreposage des matériaux;
- la fourniture du matériel;
- la patrouille et la veille météorologique;
- le déneigement et déglçage;
- la clause d'ajustement du carburant diesel incluse au marché.

D'autoriser la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, le contrat de déneigement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

8.2 RÉS. 198.08.2018 PERMISSION DE VOIRIE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle doit prolonger son réseau d'aqueduc, certains travaux seront exécutés situés dans l'emprise du chemin de la Gare qui est de la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes placées sous la juridiction du MTMDET;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maitre d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences indiquées au permis délivré par le MTMDET et à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) un permis de voirie afin de permettre des travaux concernant le prolongement de l'aqueduc situé dans l'emprise du chemin de la Gare qui est de juridiction du MTMDET, et mandate la firme Les Consultants SM inc. pour ce faire;



QUE copie de la présente résolution soit transmise au MTMDET.

Adoptée

8.3 RÉS. 199.08.2018 APPROPRIATION DE FONDS POUR DIVERS PROJETS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de travaux de réparation de glissières de sécurité, d'installation d'un abri temporaire pour le sel ainsi que l'achat d'un réservoir pour le diesel, le tout pour un montant n'excédant pas 26 000,00 \$ plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même l'excédent non affecté.

Adoptée

9.1 RÉS. 200.08.2018 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, monsieur Robert Bergeron, et la directrice générale, madame Claire Coulombe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, l'entente relative à l'aménagement de sentiers pédestres avec la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

Adoptée

10.1 RÉS. 201.08.2018 ENTENTE RELATIVE À LA RECHERCHE DE CIRCONSTANCES ET LA CAUSE D'INCENDIE: AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel est entré en vigueur en février 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides s'est doté d'une ressource en sécurité incendie aux fins de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC des Laurentides d'assurer la recherche de circonstances et cause d'incendie avec la municipalité qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance des origines des incendies est le fondement de toute politique de prévention efficace et lorsque les causes et circonstances d'un incendie sont connues, il est alors plus facile de les éradiquer par la mise en œuvre d'actions concrètes et donc, de limiter les pertes matérielles;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité de Labelle accepte l'entente relative à la recherche de circonstances et cause d'incendie;

QUE monsieur le maire, Robert Bergeron, et la directrice générale, Claire Coulombe, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité l'entente ci-dessus mentionnée.

QUE le directeur du service incendie (ou son remplaçant) soit désigné pour faire une demande de fourniture de services à la MRC en vertu de la présente entente.

Adoptée

10.2 RÉS. 202.08.2018 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE PROTECTION INCENDIE POUR LES PREMIÈRES INTERVENTIONS: AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle assume présentement le service de protection contre les incendies sur une partie du territoire de Lac-Tremblant-Nord :

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue à cet effet en date du premier janvier 2012 qui devait se terminer le 31 décembre 2017 sauf renouvellement automatique d'année en année aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités parties à l'entente sont d'avis de convenir d'une nouvelle entente aux mêmes fins;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir avec la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et la Ville de Mont-Tremblant pour la fourniture de service de première réponse aux appels incendie sur la partie nord du territoire de Lac-Tremblant-Nord;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 RÉS. 203.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-294 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE PERMETTRE LA RELOCALISATION D'UN CHSLD ET D'UN CLSC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier une condition du tableau des affectations du sol pour permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 juin 2018;



CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 16 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-294 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2002-53 révisant le plan d'urbanisme et ses amendements) afin de permettre la relocalisation d'un CHSLD et d'un CLSC.

Le règlement numéro 2018-294 est identique au deuxième projet de règlement adopté le 16 juillet 2018.

Adoptée

Le texte intégral du Règlement numéro 2018-294 est reproduit au livre des règlements.

14.2

**RÉS. 204.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-295
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-54 SUR
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le coût de quelques permis et certificats d'autorisation ainsi que l'ajout d'un document à fournir pour les quais d'une superficie supérieure à 20 m²;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 16 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-295 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme.

Le règlement numéro 2018-295 est identique au deuxième projet de règlement adopté le 16 juillet 2018.

Adoptée

Le texte intégral du Règlement numéro 2018-295 est reproduit au livre des règlements.



**14.3 RÉS. 205.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-296
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-56 RELATIF AU
ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant la possibilité de relocaliser un CHSLD et un CLSC dans certaines zones du périmètre urbain ainsi que des précisions touchant les quais de plus grandes surfaces;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement contient deux dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Le règlement numéro 2018-296 est identique au deuxième projet de règlement adopté le 16 juillet 2018.

Adoptée

Le texte intégral du Règlement numéro 2018-296 est reproduit au livre des règlements.

**14.4 RÉS. 206.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-297
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-254 RELATIF AU
REPLACEMENT DES PUISARDS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvan Guindon lors de la séance du conseil tenue le 16 juillet 2018 et que celui-ci a également déposé un projet de règlement relatif au remplacement des puisards;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-297 modifiant le règlement 2015-254 relatif au remplacement des puisards.

Le règlement numéro 2018-297 est identique au projet de règlement déposé le 16 juillet 2018.

Adoptée

Le texte intégral du Règlement numéro 2018-297 est reproduit au livre des règlements.



**14.5 RÉS. 207.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-298
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-255 CONCERNANT
UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT
DES PUISARDS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvan Guindon lors de la séance du conseil tenue le 16 juillet 2018 et que celui-ci a également déposé un projet de règlement concernant une aide financière pour le remplacement des puisards;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-298 modifiant le règlement 2015-254 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards.

Le règlement numéro 2018-298 est identique au projet de règlement déposé le 16 juillet 2018.

Adoptée

Le texte intégral du Règlement numéro 2018-298 est reproduit au livre des règlements.

**14.6 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2016-269**

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la correction apportée au règlement numéro 2016-269 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2012-217 ainsi qu'une copie du règlement modifié, où deux erreurs s'étaient glissées dans le préambule.

Adoptée

15.1 RÉS. 208.08.2018 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par la commission des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés et la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2018 aux montants respectifs de deux-cent-soixante-deux-mille-trois-cent-cinquante-cinq dollars et dix-sept cents (262 355,17 \$) et deux-cent-soixante-seize-mille-quatre-vingt-quinze dollars et cinquante-sept cents (276 095,57 \$).

La liste des déboursés et la liste des comptes à payer font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2008-154 modifié par le règlement 2011-201 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.



La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 209.08.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 52.

Adoptée

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire